

## 1. Vers la stabilisation d'un service ?

En constante évolution depuis son ouverture en 2013, le service Mineurs Isolés Etrangers du Château d'Angleterre, a vu sa capacité d'accueil de même que ses équipes multipliées par deux, puis par cinq en sept ans, pour répondre à la demande croissante de prise en charge de MNA sur le Département Bas Rhin. Dans un contexte d'ouverture de places souvent urgent et un paysage politique mouvant, cette montée en puissance ne s'est pas réalisée sans difficultés. Elle a éprouvé régulièrement les équipes dans leur disponibilité au quotidien et généré une forme « d'intranquillité » dans les accompagnements.

L'année 2019 correspond à la première année de stabilisation de l'activité à taux plein, 54344 journées réalisées pour un prévisionnel de 54750, avec autant d'entrées que de sorties. Les équipes embauchées sont complètes, soit 38 personnes pour 37,4 ETP, auxquels s'est ajouté 0,5 ETP rattaché à une convention exceptionnelle pour l'accompagnement particulier d'un adolescent ont connu peu de mouvement.

TABLEAU ACTIVITE

	2015	2016	2017	2018	2019
AGREMENT*	50	50	50	125	150
JOURNEES PREVISIONNELLES	18250	18250	18250	45625	54750
JOURNEES REALISEES	18247	18945	28432	46369	54344
ECARTS	-3	695	10182	744	-406
	-0,02%	3,81%	55,79%	1,63%	-0,74%
EFFECTIF AU 31 DEC	50	61	107	148	146
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	99,98%	103,81%	155,79%	101,63%	99,26%
NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	120	175	231	379	286

De cette stabilisation des effectifs, nous aurions pu espérer des effets d'apaisement, pour autant, les équipes se voient confrontées à de nouveaux défis, ceux de la transmission et de l'harmonisation des pratiques ainsi que des valeurs qu'ils soutiennent.

Par ailleurs, en 2019, le développement des dispositifs dédiés à l'accompagnement des MNA dans un contexte de rigueur financière, semble avoir favorisé progressivement un glissement du regard sur ce public. Le mandat de prise en charge des MNA s'articule aujourd'hui plus spécifiquement autour des possibilités de régularisation administrative et d'une insertion professionnelle rapide et ce, parfois au détriment d'un accompagnement global duquel nous répondons en tant que professionnel de la Protection de l'Enfance. La considération des capacités, de la temporalité, des parcours de vie de ces adolescents mineurs et des expressions psycho-affectives, parfois pathologiques, qui en découlent, reste toujours à réaffirmer et à défendre. Elle participe néanmoins, d'une insertion pérenne et réussie dans notre société, à terme de l'accès à une citoyenneté épanouie.

Si la prise en charge de MNA se spécifie en effet par la présence d'enjeux administratifs de taille celle-ci s'inscrit pleinement dans les principes qui régissent la mesure de placement qui vise selon l'article L 112-3 du Code de l'Action sociale et des Familles "à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel, social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation, dans le respect de ses droits." et ce notamment quand "les mineurs se trouvent privés temporairement ou définitivement de la protection de sa famille".

Enfin la « démarche clinique » qui soutient l'action éducative auprès de ces jeunes, nous engage à un effort collectif de singularisation de nos observations et des parcours. Avec plus de rigueur encore dans un contexte transculturel en s'efforçant donc d'accueillir, sans direction préconçue et d'adapter les accompagnements en conséquence.

## 2. Evolution du public

Le constat que nous dressions l'année passée de l'augmentation des troubles psychiatriques, des addictions et psycho-traumatiques chez les jeunes que nous accompagnons s'est vu confirmé encore cette année. L'expertise développée par le service dans le repérage de ces troubles, permet désormais une prise en charge plus précoce. Néanmoins cette augmentation témoigne principalement de la violence exponentielle des parcours migratoires,

notamment les réseaux de traite d'êtres humains constitués entre le Niger et la Lybie. La reconnaissance et la considération de cette « vulnérabilité psychologique », liée aussi bien au parcours de vie (abandon, maltraitance, rupture familiale, deuil,...) qu'aux réalités du parcours migratoire (violences, tortures, meurtres, noyade...) des MNA, reste un enjeu fondamental dans la prise en charge et les suites qui peuvent lui être données à l'approche de la majorité.

Depuis 2019, nous assistons également à une recrudescence des orientations vers le service, d'adolescents âgés de 15 ans à 15 ans et demi, orientation qui restait jusqu'ici exceptionnelle. Ce glissement nous interroge, notamment par rapport à la prise en compte des niveaux de maturité, de vulnérabilité et d'autonomie. Ce même phénomène semble être retrouvé pour des adolescents de 16 ans parmi les plus fragiles. Or, les choix d'organisation du service et la dotation en moyens humains ne permettent pas de répondre aux besoins d'un public plus jeune ou particulièrement vulnérable, nécessitant de déployer une présence et observance continues.

A l'inverse, les accueils prolongés de jeunes à l'hôtel, pour lesquels une prise en charge intervient après 17 ans, réduisent et complexifient un accompagnement alors essentiellement polarisé par l'urgence des démarches administratives et d'insertion socio-professionnelles. Les perspectives à long terme sur le territoire se trouvent ainsi obstruées par la difficulté d'accès à une scolarité tardive, comme aux documents nécessaires à une régularisation. La conscience accrue de ces jeunes de leur situation et une maîtrise limitée des contingences administratives françaises, fait peser sur l'équipe éducative le poids de manquements antérieurs et l'exigence de voir leur situation rapidement stabilisée. Dans ce contexte de tension et sans perspectives d'avenir en France, la difficulté des deux parties à nouer une relation, de plus sur une courte durée, semble nuire aux enjeux d'accueil, mais également à une insertion progressive, adaptée et apaisée de ces jeunes dans notre société.

Par ailleurs, la saturation des dispositifs Jeunes Majeurs, qui ne connaît toujours pas de progression véritablement proportionnelle à celle des accueils de mineurs sur le territoire du Bas Rhin et qui explique pour partie les accueils tardifs de certains, retarde de même la sortie des jeunes majeurs de nos services vers les dispositifs d'accompagnements dédiés aux majeurs. Ainsi la durée de prise en charge s'allonge et se situe à plus de 2ans pour 40% de l'effectif.

## DUREE DE SEJOUR

	2018		
	J.E.	ADMIN	TOT
1 à 6 MOIS			<b>2</b>
6 à 12 MOIS			<b>2</b>
12 à 24 MOIS			<b>29</b>
24 à 36 MOIS			<b>20</b>
+ DE 36 MOIS			<b>2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>55</b>

### 3. Fluidité des dispositifs

En effet la baisse en effectif des dispositifs à destination des jeunes majeurs et de fait leur saturation a pour corollaire l'augmentation significative du nombre de jeunes majeurs accompagnés par les équipes MNA. Au 31 décembre, ils représentent 25% de l'effectif accueilli, mais il a pu au cours de l'année constituer près de la moitié des effectifs de certaines des équipes. Cette tendance qui se poursuit, réinterroge profondément l'ancrage des pratiques d'accueils et d'accompagnements de mineurs. Cela a largement déstabilisé à la fois les équipes - non experte de l'accompagnement de la sortie des dispositifs notamment vers les dispositifs de droit commun- mais aussi des jeunes majeurs restés suspendus à une éventuelle orientation et pour lesquels rien ne permettait de marquer symboliquement un passage à la majorité. Enfin, ces différents constats nous amènent à faire cohabiter sous le même toit, depuis 2019, des MNA allant de 15 ans et demi à dix-neuf ans avec toutes les questions que cette mixité d'âge et de problématiques peut soulever. Nous avons ainsi relevé des phénomènes de transgression, d'intimidation et l'instauration de hiérarchie au sein de colocations qui pose évidemment le problème de nos capacités d'intervention et l'application de sanctions en dehors d'un contexte de quotidienneté, de même que celle d'un règlement de service adapté à des mineurs continuant de s'appliquer à de jeunes majeurs.

Dans un second temps l'ouverture de places dans des dispositifs type intermédiation locative (IML), résidence jeunes travailleurs (RJT) a généré un appel d'air ayant pour conséquence une orientation systématique des jeunes vers ces derniers pour les remplir sans tenir compte du projet du jeune et des préconisations faites par nos services. A noter que plus de 40% des

orientations (23/55) se font en interne vers le service Jeunes Majeurs de l'établissement.

### MOUVEMENTS (ENTREES - SORTIES - EN COURS)

ADMISSIONS - PROVENANCE	NOMBRE
ASE 67 définitifs	52
Accueils d'urgence	86
EEP Château	2
<b>TOTAL ADMISSIONS</b>	<b>140</b>

SORTIES - MOTIF DE SORTIE	NOMBRE
Service Jeunes Majeurs EEP	23
Internat EEP	0
RJT	3
LO'J	3
Rosa Parks	7
JIL	7
L'Etage	1
Foyer Mertian Ehl	1
LAJM Résidence Ste Odile	2
Espérance Sélestat	1
Fin accueils d'urgence	86
Centre de rétention	0
Majorité - Hébergement tiers	2
Fugue - main-levée placement	5
Autonomie	0
<b>TOTAL SORTIES</b>	<b>141</b>

\*Il y a un accueil d'urgence qui est sorti le 17 janvier 2019 c'est pourquoi il y a une différence de 1 jeune

#### 4. Des partenariats indispensables à la réalisation de notre mission

Les spécificités du public MNA, ses besoins particuliers, le manque de place dans les dispositifs existants conduisent les équipes à développer des partenariats et des actions à même de répondre ou de pallier à ces

manquements. Ces partenariats toutefois temporaires pour certains, obligent à des recherches qui peuvent apparaître épuisantes, d'autres en revanche deviennent des appuis indispensables à la prise en charge.

Pour exemple en 2019, notre partenariat de longue date avec le Crédit Mutuel s'est vu suspendu. Les équipes se sont ainsi trouvées confrontés à des établissements bancaires frileux à l'idée d'ouvrir des comptes, à des mineurs étrangers sur présentation d'une tutelle et non de pièces d'identité. Certains établissements ont néanmoins répondu présents, l'accueil restant actuellement un manque d'homogénéité dans la gestion des comptes, dépendant de chacun de ces établissements.

Acteur de longue date dans l'accompagnement juridique des MNA, notre partenariat avec l'association Thémis reposait sur le souhait d'externaliser les démarches de régularisation ou de demande d'Asile. Par ce biais il s'agissait de dégager en partie la relation éducative des enjeux de régularisation sur le territoire et des fantasmes de toute puissance de nos fonctions observées chez de nombreux primo-arrivants. D'autre part nous souhaitions favoriser la création d'un espace propre au jeune qui puisse être sollicité spontanément, sans la présence de l'éducateur référent et au-delà de la prise en charge par notre service. Aujourd'hui malgré une certaine disponibilité des acteurs en charge de cette prestation de service, nous observons une expertise et un accompagnement juridique qui semble souvent insuffisant au regard de l'importance des choix que les jeunes seront amenés à faire au cours de ces démarches de régularisation. Ce constat réinterroge la pertinence de poursuivre ce partenariat en 2020.

Le manque de places disponibles sur les dispositifs scolaires, notamment pour les MNA allophones, pas ou peu scolarisés, mais également les jeunes arrivés après 16 ans, ne répondant plus à l'obligation scolaire, nous engage toujours à la recherche d'alternatives. L'intégration scolaire participant à une première inscription sociale du jeune dans son nouvel environnement de vie et à son projet en France, apparaît indispensable. Celle-ci doit en revanche pouvoir être adaptée aux niveaux des jeunes. Cette année encore les dispositifs ou association Parcours 2, Coude à Coude, Agir ABCD et Contact et Promotion ont été de précieux relais dans les missions d'alphabétisation, d'apprentissage du français et de soutien scolaire proposés au MNA.

Avec le soutien de 2 stagiaires STAPS, il a été possible d'accompagner des jeunes à la piscine. Pour certains il était question de les réconcilier avec leur peur de l'eau, pour d'autres, il a même été possible de valider des attestations de 25 mètres nage libre.

## 5. Des instances de coordination au bénéfice du parcours des jeunes

Le pilotage par le Conseil Départemental de 2 instances de concertation et de coordination :

- Le COPIL MNA permet de réunir tous les acteurs concernés autour ; des actualités du public à l'échelle nationale / sur le territoire, des évolutions règlementaires, des problématiques rencontrées, des questionnements soulevés par la politique du Conseil Départemental notamment quant à l'attribution des Contrats Jeunes Majeurs.  
A cet endroit il s'agit pour nous de pouvoir contribuer à l'émergence de pratiques cohérentes et articulées, entre les différents opérateurs, sur le territoire
- Le COTECH permet d'aborder des situations singulières pour lesquelles les dispositifs tels qu'ils existent sont confrontés à des limites dans l'accompagnement et de tenter à partir d'une lecture conjointe de rechercher la réponse la plus appropriée.

## 6. La vie du service

Tout au long de l'année les équipes ont déployé et investi des activités créatrices de liens tant en individuel, qu'en collectif. Ainsi l'année 2019 ce sont réalisés :

- Des camps été, l'un à FELLERING, l'autre dans un camping dans le Jura,
- Des activités culturelles, participation aux soirées « Soul train » à Pôle Sud, projet TNS tout au long de l'année et Festival TNS (grand succès, participation massive des jeunes) , à cette occasion, partenariat avec le groupe Babay l'Akoostik permettant à des jeunes de se produire sur scène, projet avec la Chambre « à travers ton regard », financé par l'EURODISTRICT, atelier percussions en partenariat avec le festival MUSICA, spectacle « musiques sur table », en partenariat avec tât ou t'art, participation à la semaine des migrants, visite de certaines villes Colmar, Nancy...

- Des randonnées, tournois de foot

Et aussi :

- Participation au marché de Noël des établissements ARSEA de la Protection de l'Enfance
- Présence à de nombreux match de la SIG, du Racing Club de Strasbourg.

Les CVS sur les différentes équipes se sont généralisés, ils ont été plutôt réguliers, et les thématiques abordées intéressantes. Ils s'avèrent un bel outil d'expression qui nécessite beaucoup de cadrage (horaires, prises de parole, thématiques abordées).

## 7. Conclusion, les défis pour 2020

La demande de renouvellement de la convention en 2020 devrait nous permettre de mettre au travail un certain nombre de points :

- Penser l'évaluation du dispositif d'accueil des MNA tel que nous l'avons construit, cela nous oblige à aborder la question de l'inscription du jeune dans la société, à partir de mesures des résultats et des impacts au niveau social, économique et financier ;
- Pérenniser et stabiliser l'activité du service par l'inscription des pratiques du service au travers de la formulation d'un projet de service, la formalisation de procédures, l'inscription et l'harmonisation d'actions ;
- Développer, et soutenir les nécessaires partenariats, notamment autour des questions que soulèvent la sortie du dispositif au regard de la saturation des dispositifs Jeunes Majeurs.
- Se concerter, se coordonner davantage avec les différents opérateurs afin de participer activement à l'élaboration des politiques à l'égard de ce public.

Pour finir, notre place d'opérateur nous convoque à rappeler sans cesse que ces enfants sont des enfants de la Protection de l'Enfance et nous oblige ainsi à penser des réponses toujours plus justes, plus fines, plus adaptées notamment pour les jeunes les plus fragiles, les plus vulnérables.